



AVIS PUBLIC

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Greffière adjointe, que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Marieville du mardi 3 novembre 2015, à 19 h 30 à la salle du Conseil, située au 682 de la rue Saint-Charles à Marieville, le Conseil municipal statuera sur la demande d'usage conditionnel présentée par madame Josée Poirier pour madame Francine Gemme, propriétaire, concernant l'usage conditionnel « salon de coiffure » à titre d'usage complémentaire à l'usage résidentiel unifamilial isolé, sur le lot 1 654 267, au 1087, rue Chambly, à Marieville afin de permettre l'usage conditionnel « *salon de coiffure* » à titre d'usage complémentaire à l'usage résidentiel unifamilial isolé, en zone commerciale C-11, conformément au règlement numéro 1122-09 intitulé « *Règlement relatif aux usages conditionnels sur le territoire de la Ville de Marieville* ».

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande au cours de cette séance.

Donné à Marieville, le huit octobre deux mille quinze (8 octobre 2015).

La Greffière adjointe,

Mélanie Calgaro, OMA, notaire

Avis public 15-38